

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 13 JUILLET 2015

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville de Clermont, le 13 juillet 2015 à 20 heures.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents : *M. Luc Cauchon, conseiller*
M. Jean-Marc Tremblay, conseiller
M. Réal Asselin, conseiller
Mme Solange Lapointe, conseillère
M. Bernard Harvey, conseiller

Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon

Était également présente :

Mme Brigitte Harvey, directrice générale

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR **RÉSOLUTION NO. 10613-07-15**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DUMENT RÉSO-LU QUE l'ordre du jour présenté soit adopté en conservant la mention « affaires nouvelles ».

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal des assemblées extraordinaires du 15 juin 2015 et du 6 juillet 2015.**
- 4. Appel d'offres et soumissions**
- 5. Administration, finances et ressources humaines**
 - 5.1 Rapport sur les indicateurs de gestion 2014
 - 5.2 Octroi d'aides financières
 - 5.3 Entente Sûreté du Québec – MRC de Charlevoix-Est – Vérification d'antécédents judiciaires
 - 5.4 Vente de terrain à Antoine Poitras-Tremblay et Stéphanie Simard
- 6. Travaux Publics**
- 7. Urbanisme et environnement**
 - 7.1 Dérogation mineure – 1 rue Dion
 - 7.2 Installation d'enseigne – 21 rue des Étangs
 - 7.3 Installation d'enseigne – 5 chemin Snigole
- 8. Sécurité incendie**
- 9. Loisirs, culture et tourisme**
 - 9.1 Appui à la demande du Comité action vélo
- 10. Avis de motion et règlements**
 - 10.1 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement VC-432-13 sur le plan d'urbanisme et de développement durable de la Ville de Clermont
 - 10.2 Adoption du règlement no. VC-440-15 – Établissant une grille de tarification pour la transcription, la reproduction, la transmission, la vente de documents et de renseignements nominatifs ainsi que les services offerts par la Ville de Clermont
- 11. Comptes**
 - 11.1 Ratification des déboursés et salaires de juin 2015
 - 11.2 Autorisation de paiement des comptes à payer au 30 juin 2015
- 12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13. Levée de l'assemblée**

**3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX
RÉSOLUTION NO. 10614-07-15**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET DÛMENT RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal acceptent les procès-verbaux des assemblées extraordinaires du 15 juin et du 6 juillet 2015, et ce avec dispense de lecture; une copie dûment certifiée leur a été remise dans les délais prescrits à l'article 333, alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19).

4. APPEL D'OFFRES ET SOUMISSIONS

5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

**5.1 RAPPORT SUR LES INDICATEURS DE GESTION 2014
RÉSOLUTION NO. 10615-07-15**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont accepte le rapport sur les indicateurs de gestion 2014 présenté par madame Brigitte Harvey, directrice générale.

QUE la présente résolution soit adressée au Ministère des affaires municipales et des régions, service de l'information financière et de la vérification, 10 Pierre-Olivier-Chauveau, 1^{er} étage, Québec, G1R 4J3.

**5.2 OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES
RÉSOLUTION NO. 10616-07-15**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont accorde les aides financières suivantes :

- | | |
|--|--------|
| • Sclérose en Plaques de Charlevoix
<i>Aide financière (tournoi de golf 2015)</i> | 100 \$ |
| • Place aux jeunes Charlevoix
<i>Aide financière 25^e anniversaire</i> | 50 \$ |
| • Nicolas Fortin
<i>Aide financière Volley-Ball (fonds Élite)</i> | 250 \$ |

**5.3 ENTENTE SÛRETÉ DU QUÉBEC – MRC DE CHARLEVOIX-EST –
VÉRIFICATION D'ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES
RÉSOLUTION NO. 10617-07-15**

ATTENDU QUE pour respecter les exigences de l'Association des camps de jour du Québec et de l'Association régionale de soccer du Québec, une vérification des antécédents judiciaires du personnel embauché doit être effectuée;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSOLU QUE monsieur Nicolas Savard, directeur du service des loisirs soit autorisé à signer une entente avec la Sûreté du Québec de la MRC de Charlevoix-Est pour la vérification des antécédents judiciaires de tous les employés(es) affectés à la clientèle jeunesse.

QUE la présente résolution soit adressée à la Sûreté du Québec de la MRC de Charlevoix-Est, 168 Boul. Notre-Dame, Clermont, Québec G4A 1G1.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 13 JUILLET 2015

5.4 VENTE DE TERRAIN À ANTOINE POITRAS-TREMBLAY ET STÉPHANIE SIMARD RÉSOLUTION NO. 10618-07-15

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DUMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont vend à monsieur Antoine Poitras-Tremblay et madame Stéphanie Simard, demeurant 170 Rang Saint-Antoine à Saint-Irénée, un terrain connu et désigné comme étant le lot 5 172 688 du cadastre du Québec, dans la Ville de Clermont, contenant une superficie de 774,0 mètres carrés, pour un coût total de 16 463,27 \$ et ce conformément à la promesse d'achat intervenue entre les deux parties en date du 25 juin 2015.

QUE Monsieur le Maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que Madame Brigitte Harvey, directrice générale ou en son absence M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint sont autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Antoine Poitras-Tremblay et madame Stéphanie Simard, 170 Rang Saint-Antoine, Saint-Irénée (Québec) G0T 1V0 ainsi qu'à Me Lise Robitaille, notaire, 157 boulevard Notre-Dame, Clermont (Québec) G4A 1H3.

6. TRAVAUX PUBLICS

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 1 RUE DION RÉSOLUTION NO. 10619-07-15

CONSIDÉRANT QUE le 16 juin 2015, une demande de dérogation mineure a été déposée pour une propriété située au 1 rue Dion afin de réputer conforme la construction d'un portique avec une marge de recul latérale combinée minimale à 5.5 mètres alors que la grille de spécifications de la zone 123-Ha du Règlement de zonage numéro VC-434-13 de la Ville de Clermont stipule que la marge de recul latérale combinée minimale doit être de 6 mètres.

CONSIDÉRANT QU'il s'agit de fermer une galerie déjà existante;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne cause pas préjudice aux propriétés voisines;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution no. 2015-07-368, le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal l'acceptation de la demande de dérogation mineure;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DUMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont accepte la demande de dérogation mineure pour la propriété du 1 rue Dion.

QUE la présente résolution soit adressée à M. Julien Lavoie, inspecteur municipal ainsi qu'à Madame Rose-Hélène Tremblay, 1 rue Dion, Clermont (Québec) G4A 1H5.

7.2 INSTALLATION D'ENSEIGNE – 21 RUE DES ÉTANGS RÉSOLUTION NO. 10620-07-15

ATTENDU QU'une demande a été déposée concernant l'installation d'une enseigne au mur pour Pêcheries Daniel Girard Inc. au 21 rue des Étangs;

ATTENDU QUE tout projet d'affichage fait partie intégrante du PIIA et doit obtenir l'aval du comité consultatif d'urbanisme;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 13 JUILLET 2015

ATTENDU QUE ce projet concerne une enseigne commerciale dans le parc industriel et qu'elle est très peu visible;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme estiment que le projet respecte les critères et objectifs du Règlement relatif aux PIIA # VC-434-13;

ATTENDU QUE par sa résolution no. 2015-07-369, le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal l'acceptation du projet d'installation d'une enseigne au 21 rue des Étangs;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DUMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont accepte le projet d'installation d'une enseigne au 21, rue des Étangs.

QUE la présente résolution soit adressée à M. Julien Lavoie, inspecteur municipal ainsi qu'à Pêcheries Daniel Girard Inc., 21 rue des Étangs, Clermont (Québec) G4A 1B7.

7.3 INSTALLATION D'ENSEIGNE – 5 CHEMIN SNIGOLE RÉSOLUTION NO. 10621-07-15

ATTENDU QU'une demande a été déposée concernant l'installation d'une enseigne au sol pour une résidence touristique située au 5 chemin Snigole;

ATTENDU QUE tout projet d'affichage fait partie intégrante du PIIA et doit obtenir l'aval du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme estiment que le projet respecte les critères et objectifs du Règlement relatif aux PIIA # VC-434-13;

ATTENDU QUE par sa résolution no. 2015-07-370, le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal l'acceptation du projet d'installation d'une enseigne au 5 chemin Snigole;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET DUMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont accepte le projet d'installation d'une enseigne au 5, chemin Snigole.

QUE la présente résolution soit adressée à M. Julien Lavoie, inspecteur municipal ainsi qu'à Mme Lyne Harvey, 15 chemin Snigole, Clermont (Québec) G4A 1B1.

8. SÉCURITÉ INCENDIE

9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

9.1 APPUI À LA DEMANDE DU COMITÉ ACTION VÉLO RÉSOLUTION NO. 10622-07-15

ATTENDU QUE le Comité Action-Vélo a présenté une demande à la Ville de Clermont afin que, conjointement avec la Ville de La Malbaie, soit envisagé le projet d'une demande commune au MTQ pour la réservation aux cyclistes, d'une voie sur la route 138 entre ces deux municipalités;

ATTENDU QUE cette demande a été motivée par la fermeture temporaire d'une partie du chemin de la Vallée, obligeant les cyclistes à emprunter la route 138;

ATTENDU QUE ce projet ne serait en place que les dimanches de la période estivale 2015, sur une plage horaire à être déterminée;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Ville de Clermont appui la demande du Comité action vélo et s'adresse au Ministère des Transports du Québec, afin que soit réservée aux cyclistes, la voie nord-est du boulevard de Comporté, les dimanches de la période estivale 2015.

La Ville de Clermont s'engage à procéder à l'installation sur son territoire, de la signalisation requise à la voie réservée.

QUE la présente résolution soit adressée au Ministère des Transports du Québec, 628 rue St-Étienne, La Malbaie, Québec G5A 1E7 ainsi qu'à monsieur André Simard-Tremblay, représentant du Comité action vélo.

10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

10.1 AVIS DE MOTION – MODIFICATION DU RÈGLEMENT NO VC-432-13 SUR LE PLAN D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE DE CLERMONT

RÉSOLUTION NO. 10623-07-15

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), le Conseil peut modifier son plan d'urbanisme ;

ATTENDU QUE la Ville de Clermont souhaite réaliser certains projets et mettre en œuvre certaines mesures afin de revitaliser les secteurs centraux du périmètre d'urbanisation de la Ville de Clermont ;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1) prescrit, à son article 85, qu'un plan d'urbanisme peut aussi comprendre un programme particulier d'urbanisme pour une partie du territoire de la Ville considérée comme son secteur central ;

ATTENDU QUE la Ville de Clermont désire intégrer, à même son plan d'urbanisme, un programme particulier d'urbanisme pour la mise en valeur du noyau urbain de Clermont suite à l'étude produite par Services intégrés Lemay et Associés en 2014 ;

POUR CES MOTIFS, AVIS DE PRÉSENTATION EST DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY qu'il sera déposé, lors d'une prochaine séance, un projet de règlement visant à intégrer, à son plan d'urbanisme et de développement durable, un programme particulier d'urbanisme pour la mise en valeur du noyau urbain de Clermont.

10.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO VC- 440-15 ÉTABLISSANT UNE GRILLE DE TARIFICATION POUR LA TRANSCRIPTION, LA REPRODUCTION, LA TRANSMISSION, LA VENTE DE DOCUMENTS ET DE RENSEIGNEMENTS NOMINATIFS AINSI QUE LES SERVICES OFFERTS PAR LA VILLE DE CLERMONT

RÉSOLUTION NO. 10624-07-15

ATTENDU QUE la Ville de Clermont désire établir une grille de tarification pour divers services offerts;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement no. VC-440-15 deux jours juridiques avant la présente séance et déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les Cités et villes;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance antérieure de ce conseil, tenue le 27 avril 2015;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 13 JUILLET 2015

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DÛMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont adopte le règlement no. VC-440-15 « établissant une grille de tarification pour la transcription, la reproduction, la transmission, la vente de documents et de renseignements nominatifs ainsi que les services offerts par la Ville de Clermont ».

11. COMPTES

**11.1 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET SALAIRES DE JUIN 2015
RÉSOLUTION NO. 10625-07-15**

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des déboursés et des salaires de juin 2015;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET DÛMENT RÉSOLU de ratifier les déboursés de juin 2015 au montant 351 543.82 \$ ainsi que le versement des salaires de juin 2015 au montant de 74 017.99 \$ et portant le numéro de pièce P1-2015-07-13.

**11.2 AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER AU 30-06-2015
RÉSOLUTION NO. 10626-07-15**

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste suggérée de paiement des comptes à payer de juin 2015;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de juin 2015 et autorise la directrice générale ou son remplaçant à procéder au paiement des comptes au montant de 151 137.12 \$ certificat de crédit disponible portant le numéro 2015-07-1901 et portant le numéro de pièce P1-2015-07-13.

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense décrite par la présente résolution est projetée par le conseil.

Certificat de crédit no. 2015-07-1901

Directrice générale et secrétaire-trésorière

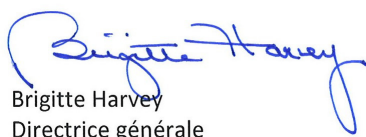
12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS

**13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION NO. 10627-07-15**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN QUE l'assemblée soit levée à 20 h 13.

Jean-Pierre Gagnon
Maire

VRAIE COPIE CERTIFIÉE


Brigitte Harvey
Directrice générale

Brigitte Harvey
Directrice générale